

## DÉPARTEMENT DES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES

Le DAJI a été créé par l’Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé du Bureau du droit international et du Bureau de la coopération juridique (Secrétariat technique de mécanismes de coopération juridique).

Le Bureau du Directeur a poursuivi ses activités de direction, de planification et de coordination des programmes, activités et mesures en cours. Dans ses fonctions de soutien des divers organes et instances interaméricaines chargées du développement du droit international il a participé aux deux sessions du Comité juridique interaméricain, à la Réunion des autorités centrales, aux Journées de droit. International

Il a également participé en tant que conseiller à la Mission de haut niveau du Conseil permanent en Équateur, en application de la Charte démocratique (avril 2005), et a accompagné les membres de la mission de l’OEA dans le processus de sélection de membres de la Cour suprême (octobre 2005). Il a en outre participé, comme représentant du Secrétaire général, au Congrès annuel de la Fédération ibéro-américaine des ombudsmen (Asunción, novembre 2005) et au Congrès de l’Union internationale des magistrats (Montevideo, novembre 2005).

Dans le domaine universitaire et de la diffusion du droit interaméricain, il a participé, entre autres activités, au séminaire “La démocratie et le multilatéralisme dans les Amériques”, organisé par l’Université Laval (Québec, mai 2005); au cours sur le droit interaméricain de la faculté de droit de l’Université nationale de Córdoba (Argentine); il a été membre du jury évaluant une thèse de doctorat d’État sur la démocratie dans le système interaméricain présentée à l’Université de Paris II (Paris, avril 2005); et des articles sur le droit interaméricain ont été publiés dans différents livres et revues spécialisés.

### **Bureau du droit international**

Durant l’année 2005, l’ODI a offert à l’Assemblée générale et à la CAJP des services juridiques dans le domaine du droit international en élaborant des projets de résolution, en organisant des réunions spéciales et en élaborant des rapports finals, en plus de conseiller les délégations. Il a donné aux groupes de travail des conseils juridiques sur le racisme, sur les populations autochtones et sur la traite des personnes, organisant diverses réunions d’experts. De plus, il a élaboré des études visant à sélectionner les thèmes de la CIDIP-VII et à établir la méthodologie utilisée dans l’élaboration d’instruments interaméricains sur les registres électroniques et la protection du consommateur. Également, l’ODI a élaboré des ébauches d’instruments internationaux destinés à modifier la Convention interaméricaine visant à faciliter l’assistance en cas de catastrophe ainsi que le statut du FONDEM et celui de la CIRDN.

En sa qualité de Secrétariat du Comité juridique interaméricain (CJI), l’ODI a fourni un soutien technique et administratif lors de ses deux sessions ordinaires. Il a établi des ordres du jour annotés, appuyé la rédaction de projets de résolution, mis au point les rapports présentés par les membres du CJI, élaboré des comptes rendus et s’est chargé de l’élaboration du rapport annuel du CJI. Dans les intersessions du CJI, l’ODI a appuyé le travail des rapporteurs et a mis en application les mandats émis dans les résolutions du CJI.

Conformément au Programme interaméricain de développement du droit international, AG/RES.1471 (XXVII-O/97), l’ODI a organisé le XXXIIe cours de droit international, qui a été dispensé du 1er au 26 août 2005, avec la participation de 28 professeurs de divers pays d’Amérique et d’Europe, 29 boursiers de l’OEA choisis parmi plus de 100 candidats et 14 élèves qui ont défrayé leurs frais de participation. Le thème central du cours était “La contribution des organisations internationales au droit international actuel”. Entre le 22 et le 26 octobre 2005, l’ODI a organisé les Journées de droit international à Ottawa (Canada), conjointement avec la faculté de droit de l’Université d’Ottawa, avec la présence de 52

professeurs de droit international. Il y a également eu la publication du XXXI<sup>e</sup> cours de droit international, dont le thème était “Droit international, commerce, finances et développement”; les Journées de droit international tenues au Pérou en 2003 et celles tenues au Chili en 2004; enfin la Série sur les opinions du CJJ: “Compétence et cartels dans les Amériques” par João Grandino Rodas et Jonathan T. Fried. Depuis 1994, l’ODI entretient et met à jour une boutique virtuelle dont le catalogue contient 19 publications. L’ODI a aussi mis à jour le contenu et la conception, l’administration et le contrôle de sa page web de même que de celle du Comité juridique interaméricain, et a appuyé les travaux de la XXIV<sup>e</sup> simulation de l’Assemblée générale à l’intention d’étudiants d’écoles secondaires au siège de l’OEA entre le 30 novembre et le 3 décembre 2005. Ses avocats ont participé à différents forums dans le but de prodiguer des conseils juridiques ou de faire rapport sur les activités réalisées dans le cadre de l’Organisation.

L’ODI a pour fonction d’être le dépositaire des traités multilatéraux interaméricains et des accords bilatéraux conclus par les organes de l’OEA. En 2005, l’ODI a participé à 4 processus de signature, 17 processus de dépôt d’instruments de ratification et d’adhésion, et 15 processus de désignation d’autorité centrale. De même, des certifications ont été préparées et de l’information actualisée et complète a été fournie sur ces contrats. En ce qui concerne les accords bilatéraux, 92 accords de coopération sur divers sujets ont été inscrits, dont les textes complets ont été publiés en ligne en format PDF. Des renseignements détaillés sur des traités interaméricains et des accords bilatéraux de coopération figurent au Annexe C du présent Rapport.

### **Bureau de la coopération juridique**

#### *Réunions des ministres de la justice des Amériques (REMJA)*

Des services consultatifs et des services de secrétariat technique ont été fournis aux réunions suivantes:

- “Deuxième Réunion des autorités centrales et autres experts en entraide judiciaire en matière pénale et extradition”, tenue à Brasilia (Brésil) les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre 2005 (section privée: <http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html>).
- Réunions tenues au siège de l’OEA dans le cadre du Groupe de travail sur l’entraide judiciaire en matière pénale et d’extradition les 5-6 mai et 9-10 novembre 2005. (Section privée: <http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html>).
- IV<sup>e</sup> Réunion du groupe d’experts gouvernementaux en matière de délit cybernétique, tenue au siège de l’Organisation les 27 et 28 février 2006. ([http://www.oas.org/juridico/spanish/cybGE\\_IVreun\\_sp.htm](http://www.oas.org/juridico/spanish/cybGE_IVreun_sp.htm))

Suite à ces rencontres, diverses recommandations ont été adoptées et des mesures ont été prises relativement aux sujets traités qui seront présentés pour examen à la REMJA VI et qui peuvent être consultés sur les sites Web suivants: (<http://www.oas.org/juridico/spanish/reunion.html>; <http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html>; <http://www.oas.org/juridico/spanish/cybersp.htm>; [http://www.oas.org/juridico/spanish/gapeca\\_sp.htm](http://www.oas.org/juridico/spanish/gapeca_sp.htm))

#### *Lutte contre la corruption*

Le travail de Secrétariat technique du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC) s’est poursuivi. Le Comité d’experts, créé en tant qu’organe de ce Mécanisme, a tenu avec succès huit réunions et achèvera prochainement les travaux prévus à la première étape. Du 7 au 12 mars et du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2005, deux réunions ordinaires ont été tenues, au cours desquelles onze rapports de pays ont été adoptés.

Suite à ses efforts destinés à mobiliser des fonds externes pour le financement de ses activités, l'OCJ entreprend un projet-pilote, financé par l'Agence de coopération du Gouvernement du Canada, visant à appuyer la mise en œuvre des recommandations du Comité du MESICIC en Argentine, au Paraguay, au Nicaragua et en Colombie.

En application du Plan d'action de Managua et de la résolution AG/RES. 2034 (XXXIV-O/04, paragraphe 6 c du dispositif), s'est tenue, au siège de l'Organisation, la Réunion d'experts sur la coopération visant à dénier un refuge aux fonctionnaires corrompus et à ceux qui les corrompent, à les extraditer, ainsi qu'à refuser d'accepter et à récupérer les actifs et les biens provenant d'actes de corruption et à les restituer à leurs propriétaires légitimes, les 28 et 29 mars 2005. ([http://www.oas.org/juridico/spanish/rexcor\\_sp.htm](http://www.oas.org/juridico/spanish/rexcor_sp.htm)).

*Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA)*

Un soutien technique a été fourni aux réunions suivantes, tenues au siège de l'Organisation et dont les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante:

[http://www.oas.org/juridico/spanish/images/armas\\_r11\\_c46.jpg](http://www.oas.org/juridico/spanish/images/armas_r11_c46.jpg).

- Sixième Réunion ordinaire du Comité consultatif de la CIFTA, tenue conformément à la résolution de l'Assemblée générale AG/RES. 1999 (XXXIV-O/04), les 14 et 15 avril 2005.
- Première Réunion des autorités nationales directement responsables de l'émission des autorisations ou licences d'exportation, d'importation et de transit d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, tenue les 6 et 7 octobre 2005 conformément au paragraphe 8 de la Déclaration de Bogotá sur le fonctionnement et l'application de la CIFTA, au Programme de travail du Comité consultatif et à la résolution AG/RES. 1999 (XXXIV-O/04).
- Première Réunion du Groupe d'experts appelé à élaborer la législation-type sur les thèmes envisagés par la CIFTA, tenue conformément au paragraphe 3 de la méthodologie relative à l'élaboration de législation-type visant à faciliter la mise en œuvre effective de la CIFTA (résolution CP/RES. 884 (1484/05)), tenue les 6 et 7 février 2006.

L'OCJ continue à accomplir ses travaux en étroite coopération avec d'autres institutions internationales, tels les Nations Unies, la BID, le Conseil européen et l'OCDE, de même qu'avec des instances sous-régionales.